

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2024-108

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 30 mai 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,
Xavier SILLON, Eric HAZAK, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjointes,
Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,
Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,
Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER
LELONG, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Simon LAVAUD, Agnès ARGENTIER,
Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absent : Jean-Noël CHALVIN

Pouvoirs : Stéphanie DEBOUT donne son pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS
Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Delphine VAZEUX
Estelle FAURE donne pouvoir à Etienne DRUMAIN
Mélanie FIAT donne pouvoir à Michel MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Mme Florence BEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.1.1 – Budgets primitifs

OBJET : Budget annexe « PARKINGS » - Vote du budget primitif 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1616-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;
VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
VU le projet de budget primitif 2024 du budget annexe des parkings;

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le budget primitif 2024 du budget annexe des parkings qui s'équilibre de la manière suivante :

Chapitres ou opérations budgétaires

Budget primitif 2024

Dépenses d'exploitation	
011 - Charges à caractère général	18 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services	31 000,00
66 - Charges financières	120 000,00
Total des dépenses financières d'exploitation	120 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00
Total des dépenses exceptionnelles	1 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	85 000,00
Total du virement à la section d'investissement	85 000,00
Total des dépenses d'exploitation	252 000,00
Recettes d'exploitation	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	117 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	135 000,00
Total des recettes de gestion des services	252 000,00
Total des recettes d'exploitation	252 000,00
Dépenses d'investissement	
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00
21 - Immobilisations corporelles	6 590 000,00
Total des dépenses d'équipement	6 600 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00
Total des dépenses financières d'investissement	1 600 000,00
Total des dépenses d'investissement	8 200 000,00
Recettes d'investissement	
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 100 000,00
Total des recettes d'équipement	8 100 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation	85 000,00
Total du virement de la section d'exploitation	85 000,00
Total des recettes d'investissement	8 200 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés avec l'abstention d'Agnès Argentier :

- **ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe des parkings tel que présenté en séance et joint en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS